

TECHNOLOGIE VOUS CONCERNANT :

Satellite ou Wifi ou 4G mobile version fixe

DEPENSE SUBVENTIONNABLE :

- Equipement de réception des réseaux satellitaires et hertziens
- Installation réalisée par un installateur professionnel

BENEFICIAIRE :

- Toute personne morale ou physique inéligible ADSL ou éligible avec un débit inférieur à 3Mbits/s (correspondant à un niveau d'affaiblissement minimum de 46dB) ou ne disposant pas déjà d'une connexion Wimax
- Toute personne morale ou physique domiciliée sur les départements de Corrèze, Creuse ou Haute-Vienne et sous condition que la mise en service d'une solution FTTH ou de montée en débit n'impacte pas son adresse dans un délai de 12 mois maximum.
- Une seule demande par adresse

Merci de bien vouloir noter que l'Etat, au travers du dispositif « cohésion numérique des territoires » peut aussi accorder une aide de 150 € sous certaines conditions. Renseignements :
<https://www.aménagement-numérique.gouv.fr/fr/comment-beneficier-dune-offre-cohesion-numerique>

Les demandes de subvention pour des installations déjà effectuées et/ou déjà acquittées seront systématiquement refusées.

PROCEDURE :

1 – Remplir le formulaire ci-dessous et l'envoyer accompagné des justificatifs demandés, à l'adresse suivante :
Syndicat Mixte DORSAL - 27, boulevard de la Corderie - 87031 LIMOGES
ou par mail : subsat@dorsal.fr

Pièces justificatives à fournir :

- justificatif de domicile **de moins de six mois** (facture EDF, facture téléphone ...);
- plan de masse précis permettant de localiser le bâtiment concerné (en encadrant le bâtiment précis) disponible sur www.geoportail.fr ou <https://maps.google.fr> ou en mairie ;
- un RIB

<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.
• Nom _____
• Prénom _____
• Adresse _____
• Code Postal _____
• Commune _____
• Numéro de téléphone fixe _____
• Si vous ne disposez pas de ligne fixe, indiquez ci-dessus le numéro de téléphone fixe d'un voisin proche et son nom ci-dessous : _____
Adresse mail : _____
• Numéro de contact : _____
• Mentions obligatoires

2 – A réception du dossier de demande de subvention, le Syndicat Mixte DORSAL étudiera les pièces justificatives fournies. Votre éligibilité au dispositif dépendra du débit ADSL testé avec le numéro de téléphone fixe transmis.

3 – Si vous êtes éligible au dispositif, le Syndicat Mixte DORSAL vous en informera par mail ou par courrier.

Une fois l'accord du Syndicat Mixte DORSAL reçu, vous pourrez alors souscrire un abonnement auprès d'un FAI de votre choix.

4 – Ensuite, vous adresserez par courrier ou par mail (aux adresses indiquées en 1) la copie des factures d'installation et/ou d'achat du matériel établies à votre nom et acquittées.

5 – Un virement bancaire sera effectué sous 60 jours à compter de la réception de vos justificatifs de paiement, en une seule fois, à hauteur du montant maximal de 150€ TTC et déduction faite de 100€ TTC à votre charge.